



(À rappeler dans toute  
DOSSIER-N° PC 627  
Dossier déposé incom

Envoyé en préfecture le 22/08/2022  
Reçu en préfecture le 22/08/2022  
Affiché le 22/08/2022  
ID : 062-216207365-20220817-PC22\_08-AU

**Adresse des travaux :**  
2686 Rue de la Lys  
Cadastré : AN563

**Objet des travaux :** réalisation d'un carport avec abri de  
jardin attenant à notre maison

**DESTINATAIRE**  
Monsieur Sébastien GUIRAUD  
2686 Rue de la Lys  
62840 Saily-sur-la-Lys

**Affaire suivie par :** Clémentine MOLIA  
**Objet :** Rejet tacite de votre demande

Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que votre demande de Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes susvisée a fait l'objet d'un **rejet tacite**.

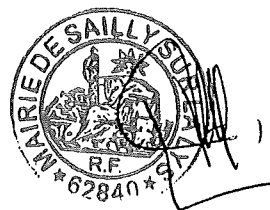
En effet, dans le mois qui a suivi le dépôt de votre demande sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) de la Mairie de SAILLY-SUR-LA-LYS, nous vous avons notifié en recommandé, un courrier pour vous avertir que votre dossier ne comportait pas toutes les pièces relatives à son instruction.

Vous bénéficiez donc d'un délai de 3 mois à compter de la réception de ce courrier pour déposer sur le GNAU l'ensemble des pièces manquantes à votre dossier.

Il vous appartient dès à présent de déposer une nouvelle demande dûment accompagnée de l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction, si le projet doit être réalisé.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS  
Le 17 août 2022  
Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ



**DGS**